

AVIS SUR LES PRINCIPES DEVANT GUIDER LA  
RÉPARTITION DES MESURES MINISTÉRIELLES SUR  
LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA  
COMMUNICATION (TIC) 2021-2022

---

Avis présenté au

Centre de services scolaire de Montréal

Alliance des professeures et professeurs de Montréal

15 septembre 2021

— ALLIANCE  
DES PROFESSEURES  
ET PROFESSEURS  
DE MONTRÉAL —



Le 21 juin dernier, le CSSDM présentait la documentation soumise à la consultation aux représentants de l'Alliance dans le cadre des travaux du Comité pédagogique de consultation (CPC) par le biais de sa représentante du Service des technologies de l'information (STI). Seuls les principes devant guider la ventilation budgétaire ont été présentés. Le CSSDM justifie cette approche par la possibilité d'acheminer plus tôt les sommes dans les milieux, prévoyant l'approbation par ses instances de la ventilation proposée en septembre plutôt qu'en novembre/décembre. L'Alliance reconnaît que cette démarche rendra vraisemblablement disponibles les ressources plus rapidement, mais exige malgré tout que leur ventilation, notamment les budgets dédiés au renouvellement des licences Microsoft, lui soit soumise le plus vite possible aux fins de vérification, l'objectif de l'Alliance n'étant pas de signer un chèque en blanc au Centre de services scolaire en acceptant de procéder de la sorte.

Les principes devant guider la ventilation des mesures ministérielles portant sur les technologies de l'information et de la communication proposées sont les suivants :

1. Répondre aux obligations légales ;
2. Maintenir le rehaussement du réseau sans fil ;
3. Renouveler en priorité les licences des ressources éducatives numériques (REN) et les licences Microsoft ;
4. Maintenir la priorisation des années antérieures, en fonction des enveloppes reçues. Cette priorisation se déclinait ainsi :
  - i. Acquisition d'ordinateurs pour les besoins d'agrandissements  
*Représente environ 400 postes*
  - ii. Acquisition d'écrans interactifs (EI) et portables  
*Représente environ 90 écrans interactifs*
  - iii. Maintien de l'entretien centralisé des TNI/EI  
*Représente un coût annuel de plus de 180 000 \$*

L'Alliance approuve ces quatre principes sous réserve de ce qui suit :

Il faudra que le CSSDM s'assure de la pérennité des montants alloués en vertu des règles budgétaires édictées. Le devancement et la décentralisation annoncés en CPC en 2020 des fonds alloués pour les ensembles numériques pour répondre à la pandémie ont apparemment permis de fournir aux enseignantes et enseignants les ressources nécessaires dont ils ont besoin pour faire leur travail dans un tel contexte. L'Alliance demandait en effet l'an passé au Centre de services scolaire de faire les représentations

nécessaires auprès du MEQ pour une bonification de ces montants pour les années ultérieures afin de mieux contrer l'obsolescence des outils technologiques. Malheureusement, il est déplorable de constater aujourd'hui, à l'aube d'une quatrième vague malgré qu'une majorité de la population soit doublement vaccinée, que ces représentations n'ont pas porté fruit.

En effet, d'emblée lors de la rencontre du CPC du 21 juin dernier, les représentantes et représentants de l'Alliance ont appris que les sommes allouées dans le cadre du projet de règles budgétaires pour les prochaines années seraient réduites de 50% par rapport aux années antérieures. Si les montants étaient l'an passé disponibles et bonifiés, le gouvernement ayant annoncé un devancement des fonds prévus pour les « combos » numériques en 2021-2022 et en 2022-2023 pour 2020-2021, afin de tenir compte des exigences de la pandémie, ce dernier prévoyait dorénavant récupérer dès 2021-2022 cette avance de fonds, alors que le plan antérieurement annoncé était de récupérer ces sommes à partir de 2022-2023. Les règles budgétaires ayant été publiées le 20 août dernier, nous avons effectivement pu constater que la mesure 50760 des règles budgétaires pour les investissements ne totalise plus que 86,5M\$ pour l'année 2021-2022, soit 48,4% du total des 178,9M\$ disponibles à cette mesure en 2020-2021. En faisant la comparaison avec 2019-2020, quand les sommes allouées à cette mesure étaient de 120,6M\$, nous sommes en mesure d'affirmer que le gouvernement de la CAQ a donc choisi d'allouer aux TIC dans les CSS, en cette deuxième année scolaire se déroulant dans un contexte de pandémie mondiale, seulement 71,7% des sommes qu'il allouait en période pré-pandémique.

Par le présent avis, l'Alliance redemande donc formellement au CSSDM d'intervenir auprès du MEQ afin que les sommes allouées aux mesures TIC soient bonifiées dès cette année et pour les années à venir afin, notamment, de mieux contrer l'obsolescence des outils technologiques pour soutenir les enseignantes et enseignants qui choisissent en toute autonomie d'utiliser le numérique dans leur enseignement. Un tel objectif passe entre autres par la continuité de la mise aux normes des infrastructures technologiques, y compris le rehaussement, puis le maintien de la qualité de la connexion sans fil. Or, rappelons que le développement exponentiel de la technologie, et en particulier des logiciels, engendre des besoins croissants au niveau de la bande passante. Ce contexte ne permet pas à notre avis à la société québécoise de se priver d'investir de manière durable dans les TIC, et ce, alors que 18 000 équipements technologiques ont dû être prêtés, au CSSDM seulement, aux élèves qui ne disposaient pas de l'équipement nécessaire à la poursuite de leurs apprentissages à distance en 2020-2021.

Non seulement la faiblesse des investissements détonne par rapport aux années antérieures, mais la consigne émise le 16 juin dernier concernant le rapatriement « le plus tôt possible » du matériel informatique prêté aux élèves a de quoi laisser dubitatif. Le directeur général des orientations, de l'architecture et du financement du MEQ s'exprimait en effet ainsi pour justifier ce rapatriement : « En cette fin d'année scolaire et avec l'amélioration des paliers d'urgence régionaux, il est temps que ce matériel soit récupéré pour pouvoir être réutilisé par les écoles et les élèves, dès l'année scolaire prochaine, afin de poursuivre le virage numérique que nous avons entrepris. »

Rappelons que l'an dernier, de l'objectif du maintien d'un ratio d'un portable pour six ou sept élèves alors en vigueur, l'employeur affirmait désormais viser un ratio d'un ordinateur portable par élève. Souvenons-nous également que ces prêts se sont effectués en priorisant les élèves qui n'ont pas accès aux outils ou qui n'y ont pas accès de façon exclusive, qui fréquentaient l'école en alternance au second cycle du secondaire, qui sont à risque ou qui sont handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Ajoutons que la publication d'une récente enquête<sup>1</sup> du Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE), menée de mars 2020 à juin 2021 auprès de 2400 enseignantes et enseignants à travers la province, permet de constater que plus de 80% des profs estiment que leurs élèves ont connu des retards dans leurs apprentissages depuis le début de la pandémie. Cette enquête a aussi permis de souligner que la moitié des élèves, en particulier en adaptation scolaire et en éducation des adultes, soit des élèves qui sont particulièrement vulnérables, ont éprouvé des difficultés avec le numérique.

Leur soutirer dès maintenant les équipements prêtés est-il susceptible de combler ce retard et de favoriser le développement des « compétences du 21<sup>e</sup> siècle », dont l'utilisation des outils numériques chez les élèves des profs qui font ce choix pour leur enseignement ? Nous avons de sérieux doutes. En quoi ce rapatriement est-il nécessaire pour que ce matériel soit réutilisé par les écoles et les élèves afin de poursuivre le virage numérique entrepris ? N'était-il pas déjà utilisé par ces derniers ? Le CSSDM gardera-t-il la mainmise sur ces 18 000 équipements ou seulement une partie d'entre eux ? Comment une meilleure répartition du matériel numérique, autre que celle déjà faite et guidée par la recherche de l'équité, pourrait-elle se faire ?

---

<sup>1</sup> Collectif (2021, 31 août), « Comment soutenir le personnel enseignant », Le Devoir (Montréal), Consulté le 31 août 2021, <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/628539/rentree-scolaire-comment-soutenir-le-personnel-enseignant>

L'Alliance souhaite obtenir des réponses pour s'assurer que l'égalité des chances continue de guider l'employeur dans la réalisation de sa mission d'instruire et pour s'assurer que les raisons qui ont forcé le gouvernement à faire ces prêts, en particulier les inégalités socio-économiques, ne reviennent pas miner la poursuite de ce principe. Rappelons en effet qu'en mars-avril 2020, l'enseignement était à toute fin pratique impossible dans les centres de services scolaires alors que le réseau d'écoles privées avait pu rapidement reprendre ses activités, essentiellement en raison du fait que l'équipement nécessaire était déjà en possession de ses écoles et des familles des élèves qui les fréquentent.

De telles représentations auprès du MEQ ainsi que des prises de position publiques et fortes de la part de sa direction générale placeraient le CSSDM, le centre de services scolaire le plus imposant au Québec, comme chef de file des employeurs à la défense d'une instruction publique, gratuite et de qualité. Nous l'invitons à suivre cette voie et à revendiquer toutes les ressources essentielles et nécessaires pour remplir adéquatement sa mission et contribuer à rendre les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignantes et enseignants conformes aux ambitions justes et légitimes de celles et ceux qui font l'école.